



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PRÉFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N° 62

16/09/20

- SOMMAIRE -

PRÉFECTURE DE LA MEUSE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES**

Arrêté n° 2020-7769 du 11 septembre 2020 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « forêts de Gondrecourt-le-Château » ZSC FR4100182.

Arrêté n° 2020-7770 du 11 septembre 2020 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Bois de Demange, Saint Joire » ZSC FR4100180.

RÉGION GRAND-EST

**DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS**

Décision 2020/3 du 09 septembre 2020 du directeur régional à Nancy portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à Metz dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE LA MEUSE - ISSN 0750-3969

Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture de la Meuse

RÉALISATION ET COMPOSITION : BUREAU DE L'INTERMINISTÉRIALITÉ

pref-raa@meuse.gouv.fr – 03.29.77.56.16

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture : www.meuse.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° 2020-7769 du 11 SEP. 2020
portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 « forêts de Gondrecourt-le-Château »
ZSC FR4100182**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1, R.414-8 à 12 ;
- VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH Préfète de la Meuse ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR 4100182 « Forêts de Gondrecourt-le-Château » en Zone Spéciale de Conservation ;
- VU l'arrêté ministériel du 17 novembre 2008 modifié fixant la liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ;
- VU l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prolongation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2019-6781 du 20 février 2019 portant composition du comité de pilotage ;
- VU la réunion du comité de pilotage du 27 septembre 2019 ;

VU la consultation du public, par voie électronique, intervenue du 6 mars 2020 au 12 juillet 2020 inclus sur le site internet de la préfecture de la Meuse ;

VU l'absence d'observations émises pendant la consultation sus-visée ;

Considérant que, pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs doit être élaboré, de manière concertée, afin de définir les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « forêts de Gondrecourt-le-Château » FR4100182 annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « forêts de Gondrecourt-le-Château » FR4100182 est tenu à la disposition du public, auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ainsi que dans les mairies des communes de Meuse concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel susvisé du 17 mars 2008.

Article 3 : Délais et voies de recours

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, le directeur départemental des territoires de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le **11 SEP. 2020**



Pascale TRIMBACH

**Arrêté n° 2020 7770 du 11 SEP. 2020
portant approbation du document d'objectifs
du site Natura 2000 « Bois de Demange, Saint Joire »
ZSC FR4100180**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la directive n°92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.414-1, R.414-8 à 12 ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH Préfète de la Meuse ;

VU l'arrêté ministériel du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 FR 4100180 « Bois de Demange, Saint-Joire » en Zone Spéciale de Conservation ;

VU l'arrêté ministériel du 17 novembre 2008 modifié fixant la liste des actions éligibles à une contrepartie financière de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000 ;

VU l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prolongation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019-6782 du 20 février 2019 portant composition du comité de pilotage ;

VU la réunion du comité de pilotage du 27 septembre 2019 ;

VU la consultation du public, par voie électronique, intervenue du 6 mars 2020 au 12 juillet 2020 inclus sur le site internet de la préfecture de la Meuse ;

VU l'absence d'observations émises pendant la consultation sus-visée ;

Considérant que, pour chaque site Natura 2000, un document d'objectifs doit être élaboré, de manière concertée, afin de définir les orientations de gestion, les mesures de conservation, les moyens financiers d'accompagnement et les modalités de mise en œuvre ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Bois de Demange, Saint-Joire » FR4100180 annexé au présent arrêté est approuvé.

Article 2 : Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Bois de Demange, Saint-Joire » FR4100180 est tenu à la disposition du public, auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est, de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ainsi que dans les mairies des communes de Meuse concernées par le périmètre du site, tel que défini par l'arrêté ministériel susvisé du 27 mai 2009.

Article 3 : Délais et voies de recours

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Meuse, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, le directeur départemental des territoires de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le **11 SEP. 2020**



Pascale TRIMBACH

NANCY, LE 9 SEPT. 2020

DR Nancy
9 RUE PIERRE CHALNOT
54035 NANCY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GRANDGIRARD Joseph
Téléphone : 09 70 27 75 00
Télécopie : 03 83 26 43 85
Mél : dr-lorraine@douane.finances.gouv.fr

Décision 2020/3 du directeur régional à NANCY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à METZ dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les nom, prénom, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

Le directeur régional,
ORIGINAL SIGNE

GRANDGIRARD Joseph



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

NANCY, LE 9 SEPT. 2020

DR Nancy
9 RUE PIERRE CHALNOT
54035 NANCY
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : GRANDGIRARD Joseph
Téléphone : 09 70 27 75 00
Télécopie : 03 83 26 43 85
Mél : dr-lorraine@douane.finances.gouv.fr

Version anonymisée de la décision 2020/3 du directeur régional à NANCY portant subdélégation de la signature du directeur interrégional à METZ dans les domaines gracieux et contentieux en matière de contributions indirectes ainsi que pour les transactions en matière de douane et de manquement à l'obligation déclarative.

Vu le code général des impôts et notamment son article 408 de l'annexe II et ses articles 212 et suivants de l'annexe IV ;

Vu le code des douanes et notamment ses articles 350 et 451 ;

Vu le décret 78-1297 du 28 décembre 1978 modifié relatif à l'exercice du droit de transaction en matière d'infractions douanières ou relatives aux relations financières avec l'étranger ou d'infractions à l'obligation déclarative des sommes, titres ou valeurs en provenance ou à destination d'un État membre de l'Union européenne ou d'un État tiers à l'Union européenne.

Décide

Article 1er – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe I de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les décisions de nature contentieuse (décharge de droits suite à réclamation, décision sur les contestations en matière de recouvrement des articles L 281 et L 283 du livre des procédures fiscales, rejet d'une réclamation, restitution ou remboursement de droits suite à erreur sur l'assiette, réduction de droits suite à erreur de calcul) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés, dans cette même annexe I, en euros ou pour des montants illimités.

Article 2 - Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe II de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les décisions de nature gracieuse (décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales, modération d'amende fiscale, de majoration ou d'intérêt de retard, rejet d'une demande de remise, d'une demande de modération ou d'une demande de transaction, remise d'amende fiscale, de majoration d'impôts ou d'intérêt de retard, acceptation d'une demande et conclusion d'une transaction) en matière de contributions indirectes, et pour les montants maximaux qui sont mentionnés dans cette même annexe II en euros ou pour des montants illimités.

Article 3 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe III de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les procédures de règlement simplifié en matière de contributions indirectes, et pour les montants de droits compromis, de droits fraudés, d'amende et de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe III.

Article 4 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe IV de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les actes transactionnels définitifs de type procédure de règlement simplifié et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de délit douanier, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe IV en euros ou sont illimités.

Article 5 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe V de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de contravention douanière, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe V en euros ou sont illimités.

Article 6 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VI de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les actes transactionnels définitifs et les ratifications d'actes transactionnels provisoires en matière de manquement à l'obligation déclarative, et pour les montants qui sont mentionnés dans cette même annexe VI en euros ou sont illimités.

Article 7 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les transactions simplifiées 406 en matière de délit douanier, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VII.

Article 8 – Délégation est donnée aux agents dont les numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade figurent en annexe VIII de la présente décision à l'effet de signer, au nom du directeur interrégional à METZ, les transactions simplifiées 406 en matière de contravention douanière, et pour les montants d'amende, de droits et taxes ainsi que de valeur des marchandises qui sont mentionnés en euros dans cette même annexe VIII.

**Version anonymisée de l'Annexe I à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe I reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière contentieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision de décharge de droits*

Recouvrement : *Décision sur une contestation de recouvrement pour un montant maximal de*

Rejet : *Décision de rejet d'une réclamation*

Restitution : *Décision de restitution, remboursement*

Réduction : *Décision de réduction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Recouvrement	Rejet	Restitution	Réduction
---	----------	--------------	-------	-------------	-----------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe II à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe II reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière gracieuse (contributions indirectes)

Décharge : *Décision sur les demandes de décharge de responsabilité solidaire de l'article L247 du livre des procédures fiscales*

Modération : *Décision de modération d'amende fiscale ou de majoration*

Rejet : *Décision de rejet d'une remise, d'une modération ou de demande d'une transaction*

Remise : *Décision de remise d'amende fiscale ou de majoration d'impôts*

Transaction 4822bis : *Décision d'acceptation d'une demande de transaction*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Décharge	Modération	Rejet	Remise	Transaction
--	----------	------------	-------	--------	-------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe III à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe III reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées : transaction simplifiée - 4823 bis
« PRS »

Droits compromis : *Montant des droits compromis n'excède pas*

Droits fraudés : *Montant des droits fraudés n'excède pas*

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur de la marchandise servant de calcul à la pénalité proportionnelle n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Droits compromis	Droits fraudés	Montant de l'amende	Valeur des marchandises
--	------------------	----------------	---------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contributions indirectes et de réglementations assimilées, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe IV à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe IV reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26081 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 35752 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 36713 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 36984 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 37250 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37279 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 37587 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37597 (Saint Avold bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 37599 (Saint Avold bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37615 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 37834 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 37933 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 38158 (Metz bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 38608 (Saint Avold bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 39315 (Lorraine PAE), CHEF SERV COMPTABLE DGDDI 2EME CATEGORIE	250000	100000	250000
Matricule 39594 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 39601 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 39772 (Nancy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 39816 (Saint Avold bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 39835 (Saint Avold bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 40166 (Lorraine POC), DIRECTEUR DES SERVICES DOUANIERS 1ERE CL	250000	100000	250000
Matricule 40434 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 40492 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000

Matricule 40987 (Lorraine Sud div.), INSPECTEUR PRINCIPAL 1ERE CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 41054 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41263 (Verdun bsi), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 41327 (Epinal bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41401 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 41435 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 41590 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 41878 (Thionville bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 41972 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42582 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 42618 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42754 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 42812 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 42966 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43082 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43192 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43346 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43534 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43596 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43670 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44169 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 44188 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44326 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 44349 (Nancy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 44999 (Ennery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 45026 (Nancy CRPC), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 45304 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45306 (Epinal bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45490 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 45581 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 45611 (Epinal bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 46005 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46211 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 46254 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 46266 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 46272 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 46356 (Epinal bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46410 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46780 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 50149 (Nancy bureau), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 50210 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 50286 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 50968 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51058 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51158 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51186 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51269 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51528 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51606 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51682 (Nancy CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 51700 (Nancy bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 52028 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 52137 (Saint Avold bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 52276 (Nancy bureau), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 52626 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 52753 (Saint Avold bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 52926 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53126 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53133 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 53472 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 53598 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 53612 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53618 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 53724 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 53742 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53974 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54002 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 54220 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 54302 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 54405 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 54546 (Nancy bsi), INSPECTEUR DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 54641 (Metz ferro reg bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 54976 (Ennery bureau), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 54998 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55202 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000

Matricule 55374 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55398 (Metz GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 55508 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 55510 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55606 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55680 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55779 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 56230 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56554 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56710 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 56765 (Epinal bureau), INSPECTEUR DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 56778 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 57218 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 57748 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 57908 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 57923 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 58068 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58108 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 58231 (Lorraine Nord div), INSPECTEUR PRINCIPAL 2EME CL DGDDI	12000	9000	40000
Matricule 58232 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 58570 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58647 (Thionville bsi), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 58916 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 58920 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59104 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59188 (Ennery bureau), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59364 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59430 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59444 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59542 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59588 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59730 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59846 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59904 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 59981 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 60265 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 60284 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 60332 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 60434 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 60571 (Ennery bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 60584 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60624 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60628 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60840 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 60902 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60986 (Saint Avoild bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61022 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61132 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61158 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61196 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61264 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61346 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61368 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61385 (Metz bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61394 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61558 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61568 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61582 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61642 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61660 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61688 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61698 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61924 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 61967 (Ennery bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62042 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62066 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62091 (Thionville bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62156 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62198 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62330 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62338 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62350 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62388 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62445 (Metz bsi), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62510 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62560 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62804 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62852 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62918 (Saint Avoild bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62925 (Saint Avoild bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 62940 (Saint Avoild bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 62950 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63024 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63060 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63119 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63130 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63138 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63159 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63174 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63205 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63248 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63269 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63294 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63325 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63378 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63408 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 63422 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63426 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63434 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63514 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63546 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63734 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63736 (Saint Avoild bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63762 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63770 (Saint Avoild bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63828 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63862 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63900 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63948 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63963 (Mt st martin bsi), INSPECTEUR DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 64024 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64050 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64054 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64072 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64122 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64136 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 64140 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64144 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64178 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64234 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64298 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64446 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 64464 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 64598 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 64678 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64750 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64792 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64806 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64816 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64944 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65038 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65114 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65134 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65206 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65218 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 65260 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 65344 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 65560 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65630 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65720 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65748 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65826 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 65836 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 65888 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000
Matricule 65924 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	9000	7500	30000

Version anonymisée de l'Annexe V à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe V reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe

Version anonymisée de l'Annexe VI à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VI reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En matière de manquement à l'obligation déclarative : transaction « 420 D », « 420 », « 421 »

Chèques, effets de commerce... : *Affaires portant sur des chèques de tous types, lettres de crédit et autres effets de commerce dont le montant n'excède pas*

Montant des billets, pièces... : *Affaires portant sur des billets de banque et des pièces de monnaie, des valeurs mobilières et autres titres négociables au porteur dont le montant n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Chèques, effets de commerce...	Montant des billets, pièces...
--	--------------------------------	--------------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de manquement à l'obligation déclarative, aucune information n'est disponible pour cette annexe

**Version anonymisée de l'Annexe VII à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph**

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En délit douanier : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
Matricule 26081 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 35752 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 36713 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 36984 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37250 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37279 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37587 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37597 (Saint Avold bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37599 (Saint Avold bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37615 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37834 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 37933 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 38158 (Metz bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 38608 (Saint Avold bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 39594 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 39601 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 39772 (Nancy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 39816 (Saint Avold bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 39835 (Saint Avold bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 40434 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 40492 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41054 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41263 (Verdun bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41327 (Epinal bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41401 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 41435 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41590 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41878 (Thionville bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 41972 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42582 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42618 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42754 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42812 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 42966 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43082 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43192 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43346 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43534 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43596 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 43670 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44169 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44188 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44326 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44349 (Nancy bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 44999 (Ennery bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45026 (Nancy CRPC), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45304 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45306 (Epinal bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45490 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45581 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 45611 (Epinal bureau), INSPECTEUR REGIONAL DE 2EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46005 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46211 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46254 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46266 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46272 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46356 (Epinal bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46410 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 46780 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 50149 (Nancy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 50210 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 50286 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 50968 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51058 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51158 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51186 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51269 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51528 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51606 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51682 (Nancy CRPC), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 51700 (Nancy bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 52028 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 52137 (Saint Avold bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 52276 (Nancy bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 52626 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 52753 (Saint Avold bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 52926 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53126 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53133 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53472 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53598 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53612 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53618 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53724 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53742 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 53974 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54002 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54220 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54302 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54405 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54546 (Nancy bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54641 (Metz ferro reg bsi), INSPECTEUR REGIONAL DE 3EME CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54976 (Ennery bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 54998 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55202 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55374 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55398 (Metz GIR), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55508 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55510 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55606 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 55680 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 55779 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56230 (Nancy bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56554 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56710 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56765 (Epinal bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 56778 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 57218 (Metz bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 57748 (Epinal bureau), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 57908 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 57923 (Nancy bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58068 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58108 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58232 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58570 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58647 (Thionville bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58916 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 58920 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59104 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59188 (Ennery bureau), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59364 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59430 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 1ère classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59444 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59542 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59588 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59730 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59846 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59904 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 59981 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60265 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60284 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60332 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60434 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60571 (Ennery bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60584 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60624 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60628 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60840 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60902 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 60986 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61022 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 61132 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61158 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61196 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61264 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR PRINCIPAL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61346 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61368 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61385 (Metz bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61394 (Nancy bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61558 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61568 (Ennery bureau), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61582 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61642 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61660 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61688 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61698 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61924 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 61967 (Ennery bureau), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62042 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62066 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62091 (Thionville bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62156 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62198 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62330 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62338 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62350 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62388 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62445 (Metz bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62510 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62560 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62804 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62852 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62918 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62925 (Saint Avold bsi), Agent de constatation DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62940 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 62950 (Verdun bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63024 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63060 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63119 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63130 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 63138 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63159 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63174 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63205 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63248 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63269 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63294 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63325 (Ennery bureau), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63378 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63408 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63422 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63426 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63434 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63514 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63546 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63734 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63736 (Saint Avoild bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63762 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63770 (Saint Avoild bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63828 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63862 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63900 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63948 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 63963 (Mt st martin bsi), INSPECTEUR DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64024 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64050 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64054 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64072 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64122 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64136 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64140 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64144 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64178 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64234 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64298 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64446 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000

Matricule 64464 (Metz ferro reg bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64598 (Metz bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64678 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64750 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64792 (Mt st martin bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64806 (Thionville bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64816 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 64944 (Metz bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65038 (Verdun bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65114 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65134 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65206 (Nancy bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65218 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65260 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65344 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 1ERE CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65560 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65630 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65720 (Saint Avold bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65748 (Metz ferro reg bsi), Agent de constatation ppal 2ème classe DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65826 (Thionville bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65836 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65888 (Mt st martin bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000
Matricule 65924 (Saint Avold bsi), CONTRÔLEUR 2E CL DGDDI	1500	4000	15000

Version anonymisée de l'Annexe VIII à la décision n° 2020/3 du 9 sept. 2020 du directeur régional
GRANDGIRARD Joseph

Liste anonymisée des agents des douanes recevant délégation de signature

La présente version anonymisée de l'annexe VIII reproduit la liste des agents qui bénéficient d'une délégation de signature, dans un ordre différent de celui de la version non anonymisée de ladite annexe. Aucune correspondance entre une identité réelle d'un agent des douanes et son équivalent sous une forme anonymisée, n'est possible.

ATTENTION : toute révélation des nom, prénom du bénéficiaire d'une autorisation d'anonymisation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 15-4 du code de procédure pénale)

En contravention douanière : transaction simplifiée « 406 »

Montant de l'amende : *Montant de l'amende n'excède pas*

Montant droits et taxes : *Montant des droits et taxes compromis n'excède pas*

Valeur des marchandises : *Montant de la valeur des marchandises de fraude n'excède pas*

Numéro de commission d'emploi, service ou unité d'affectation et grade	Montant de l'amende	Montant droits et taxes	Valeur des marchandises
--	---------------------	-------------------------	-------------------------

L'anonymisation n'étant pas applicable en matière de contravention douanière, aucune information n'est disponible pour cette annexe